

Procès-verbal

DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

27 mai 2022

Sous la présidence de M. Frederick Blake Jr., la séance est ouverte à 10 h.

Présences des députés

Présents : Député de Deh Cho, député de Frame Lake, députée de Great Slave, député de Hay River Nord, député de Hay River Sud, députée d'Inuvik Boot Lake, députée d'Inuvik Twin Lakes, députée de Kam Lake, député de Mackenzie Delta, députée de Monfwi, député de Nahendeh, député de Nunakput, députée de Sahtú, députée de Thebacha, députée de Yellowknife Centre, député de Yellowknife Nord, députée de Yellowknife Sud.

Absents : Député de Tu Nedhé-Willideh, députée de Range Lake.

Explication personnelle

La députée de Yellowknife Centre a présenté une explication personnelle conformément à la règle 1.8(1).

Déclarations de ministres

- 245-19(2) La ministre de l'Infrastructure fait le point sur le projet éolien d'Inuvik.
- 246-19(2) Le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles fait une déclaration concernant le changement climatique.
- 247-19(2) Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation fait une déclaration sur la transformation du Collège Aurora pour souligner les étapes franchies dans le cadre de la phase 1 et pour planifier la phase 2.

Déclarations de députés

- 1089-19(2) La députée d'Inuvik Twin Lakes fait une déclaration concernant l'approvisionnement et l'octroi de contrats par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre du projet éolien d'Inuvik.
- 1090-19(2) Le député de Yellowknife Nord fait une déclaration concernant le fait de renommer les entités géographiques et les lieux d'intérêt aux Territoires du Nord-Ouest.
- 1091-19(2) Le député de Deh Cho fait une déclaration concernant les affaissements le long des routes.
- 1092-19(2) La députée de Thebacha fait une déclaration pour saluer les diplômés de Fort Smith, les participants au Parlement jeunesse et les résidents de Thebacha.
- 1093-19(2) Le député de Hay River Sud fait une déclaration concernant les conséquences des inondations à Hay River.
- 1094-19(2) La députée de Monfwi fait une déclaration concernant les contrôles policiers dans les collectivités t̄l̄ch̄q̄.
- 1095-19(2) Le député de Frame Lake fait une déclaration concernant la réglementation des rejets issus des bassins de résidus de sables bitumineux de l'Alberta.
- 1096-19(2) La députée de Kam Lake fait une déclaration concernant le soutien public aux traitements pour la fertilité.
- 1097-19(2) La députée de Great Slave se livre à une réflexion sur la réponse du gouvernement aux inondations, après s'être récemment rendue à Fort Simpson et à Jean Marie River.
- 1098-19(2) Le député de Nunakput exprime ses condoléances à la suite du décès de plusieurs résidents de la circonscription de Nunakput.
- 1099-19(2) Le député de Nahendeh fait une déclaration concernant les résidents ukrainiens nouvellement installés à Fort Simpson.

Dépôt de documents

- 653-19(2) Lettre de suivi à la Question orale 1022-19(2) : formation *Bien vivre ensemble*. Document déposé par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

654-19(2) Rapport définitif 2021-2022 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le président.

Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

La présidente (députée d'Inuvik Twin Lakes) signale que le Comité plénier a fait l'examen du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*; du projet de loi 29, *Loi modifiant des lois afin de permettre la divulgation de renseignements sur les redevances sur les ressources*; du rapport de comité 27-19(2) : Rapport provisoire du Comité spécial de réconciliation et des affaires autochtones sur ce que nous avons entendu à propos de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et des accords de négociation; et qu'il a fait le point sur les progrès effectués.

La députée d'Inuvik Twin Lakes, appuyée par le député de Deh Cho, propose l'adoption du rapport du Comité plénier. La motion est ADOPTÉE.

Le président ajourne l'Assemblée à 11 h 52.



Monsieur Frederick Blake Jr.
Président de l'Assemblée législative



Monsieur Tim Mercer
Greffier de l'Assemblée législative